



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 mars 2006

**ORU - Installation de la direction de projet dans les locaux rue
Joseph Cugnot**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 mars 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 mars 2006

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Michel GENDREAU, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Guillaume JAIN donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Alain GARCIA.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine REYSSAT, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Dominique GUIBERT

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mars 2006

DELIBERATION D20060133

ORU

**ORU - Installation de la direction de projet dans les locaux rue
Joseph Cugnot**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Le Projet de Rénovation Urbaine et Sociale est engagé dans sa phase opérationnelle : la Ville comme l'OPAC ont missionné des architectes, des urbanistes, des sociologues, pour travailler sur les opérations de construction, réhabilitation, aménagement.

Dans un même temps, les grandes échéances se sont précisées et le Préfet a présenté tout dernièrement notre dossier en RTP (Réunion Technique Partenariale) à l'ANRU.

Il s'agit désormais d'inscrire concrètement sur le site l'équipe qui va avoir à suivre au quotidien l'évolution des actions et piloter les partenariats.

Une localisation au 28 bis, rue Joseph Cugnot (Clou Bouchet) est pressentie pendant les 5 ans que dure le projet.

Située au rez-de-chaussée d'un immeuble de l'OPAC, cette entité deviendra le relais de la rénovation urbaine auprès des habitants et acteurs de terrain. Des travaux d'aménagement doivent être effectués consistant en la démolition de quelques cloisonnements, la pose de porte, la réfection des revêtements de sols et muraux.

Le coût global de cette opération d'emménagement (travaux + mobilier + équipements) est estimé à 24 200 € HT, soit 28 701,20 € TTC.

Il est prévu que ce lieu regroupe pour les cinq ans, les personnes travaillant sur l'ORU et sur le Contrat de Ville, soit au global sept personnes.

Le plan de financement de l'opération est détaillé ci-dessous.

Il fait appel au partenariat de l'ANRU à hauteur de 50%, les 50% restants se répartissant par tiers entre l'OPAC, la Ville et une partie des crédits parlementaires obtenus par Madame la Députée, pour cette opération.

L'aménagement des locaux est prévu pour le mois d'avril 2006 ce qui implique que l'un des trois lieux prévus pour mettre en œuvre la concertation dans le cadre de la création de la ZAC, ne sera pas opérationnel au mois d'avril.

La période de concertation courra du 15 mai au 15 juin 2006.

Plan de financement

Dépenses (HT)		Recettes (HT)	
Travaux	14 200	ANRU	12 100
		OPAC	4 033
Mobilier et équipement	10 000	Ministère de l'Intérieur	4 033
		Ville	4 034
Total (HT)	24 200	Total (HT)	24 200

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir

- valider ce projet d'aménagement,
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter auprès des partenaires, les subventions ci-dessus désignées et signer toute convention ou acte y afférent,
- imputer les dépenses sur le budget principal 2006 :
 - *chapitre 011-8241-6132
 - *chapitre 023-0200-2313
- modifier la délibération du 3 mars 2006 en proposant la période du 15 mai au 15 juin 2006 comme période de concertation (des avis correspondants dans la presse avertiront la population).

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 5

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)